

Aunis-
Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 15 avril 2025
DELIBERATION n°2025_04_08ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – VOLET ENVIRONNEMENT ET
TRANSITIONS ET VOLET SPORT

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	35 Puis 34	41 Puis 40	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD(a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) – Gilles GAY- Eric BERNARDIN - Pascal TARDY– Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER)- Christelle GRASSO - Pascale GRIS – Joël LALOYAU – Marie-France MORANT – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN – Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Jean-Michel SOUSSIN – Philippe BODET - Christophe FOLOPPE – Valérie RIVÉ – Sylvie PLAIRE Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGÉ Laurent ROUFFET – Frédérique RAGOT – Danièle BALLANGER Monsieur Kévin BAYNAUD en sa qualité de Président d'une association a quitté la salle au volet « sport »,			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Richard MOREAU			
Absents : Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 09 avril 2025	Télétransmission en préfecture le : 23 AVR. 2025 n°: 017-200041614-20250415-2025_04_08-DE
Affichage de la convocation le : 09 avril 2025	Date de publication sur le site Internet : 24 AVR. 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 - VOILET ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS ET VOILET SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire du 11 février 2025,

Vu le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Aunis-Sud selon la délibération n°2025-03-16 du 4 mars 2025,

Vu la présentation de l'association « A Nous l'Energie ! renouvelable et solidaire 17 » devant le Bureau communautaire, le 5 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission sport,

Vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} avril 2025,

VOILET ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la proposition de subvention 2025 en ce qui concerne le service Environnement et Transitions.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique rappelle que le budget 2025 prévoit une subvention pour une action menée dans le cadre du PCAET et de la démarche TEPOS : l'accompagnement à la création d'une société d'énergie citoyenne.

L'association « A Nous l'Energie ! renouvelable et solidaire 17 » (ANE lrs17), qui accompagne la Communauté de Communes (CdC) dans ce projet depuis 2023, a finalisé son dépôt de demande de subvention pour 2025.

ANE lrs17 agit sur tout l'Aunis pour aider à la création de sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable.

Les sociétés citoyennes ont pour vocation de produire de l'énergie renouvelable collectivement avec des retombées économiques pour les territoires, et de sensibiliser à la sobriété énergétique. Elles s'appuient sur 4 piliers : une gouvernance partagée, un ancrage territorial, une exigence écologique et une démarche non spéculative. L'objectif est d'engager citoyens, collectivités et autres acteurs dans les enjeux énergétiques du territoire en les rendant acteurs des projets aussi bien dans la gouvernance que dans le financement.

ANE lrs17 a déjà participé à la création de 3 sociétés citoyennes : une sur Oléron, une sur la CDA de La Rochelle et une sur Aunis Atlantique. Elle s'appuie sur le réseau régional CIRENA et le réseau national Energie Partagée.

L'association et la CdC sont en contact depuis plusieurs années. Avec le lancement et la reconnaissance de la démarche TEPOS de la CdC, puis l'arrivée de l'animateur TEPOS en 2023, le travail en vue de la création d'une société coopérative citoyenne sur Aunis Sud a pu démarrer.

Dans un premier temps, en 2024, 8 réunions de présentation du projet sur différentes communes de la CdC ont été organisées. Depuis décembre dernier, 4 ateliers de création de cette coopérative ont eu lieu. Ils ont permis de travailler sur les statuts, de réfléchir aux projets d'ENR et de penser la communication de la future coopérative.

Avec l'accord des habitants intéressés, la société sera commune aux territoires d'Aunis Sud et de la CARO. En effet, les atouts de ces EPCI voisins sont complémentaires : le Rochefortais a plus d'habitants intéressés, tandis qu'Aunis Sud dispose de plus de sites favorables à l'installation de petits ou moyens projets d'énergie renouvelable citoyens.

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_08-DE
Reçu le 23/04/2025

À ce jour, une 60^{aine} de personnes sont parties prenantes du projet de création de la société citoyenne, dont un bon tiers d'Aunis Sud. Les Communes et la CdC peuvent également entrer au capital.

Avec cette coopérative, sont attendus :

- Une meilleure adhésion aux projets d'ENR locaux ;
- Une prise de conscience des citoyens sur leur consommation énergétique et l'origine de leur énergie ;
- Une appropriation des enjeux de la transition énergétique et des bonnes pratiques par les participants, qu'ils essaient ensuite autour d'eux.

La première assemblée générale de la société citoyenne aura lieu en mai à Ballon, où se situera son siège (à la maison des associations – 37 rue des rampots).

Le budget prévisionnel de cette opération est de 27 075 €, composé essentiellement de temps de personnel et de frais de communication pour la société citoyenne.

ANEIrs17 a sollicité une subvention de 9 370 € auprès de l'ADEME.

La somme de 5 000 € est sollicitée auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Il est proposé le versement de 5 000 €, comme prévu au BP 2025, pour cette opération qui court sur 2 ans, d'avril 2024 à avril 2026.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer l'attribution de la subvention du volet "environnement et transitions".

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs 35 présents et 6 pouvoirs

Abstentions

-

Exprimés

41

Pour

41

Contre

0

- **Donne** acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide** de l'octroi de la somme de 5 000 euros à A Nous l'Energie ! renouvelable et solidaire 17, pour le projet de création et d'accompagnement d'une société citoyenne coopérative d'énergie renouvelable,
- **Autorise** le Président à signer une convention avec cette association afin de permettre le versement de la subvention arrêtée ci-dessus,

VOLET SPORT

Monsieur Kevin BAYNAUD, en sa qualité de Président d'une association quitte la salle,

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2025 en ce qui concerne le volet sport.

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge des affaires sportives informe les élus que les activités sportives dans les clubs associatifs sont constantes par rapport à l'an dernier, et cela dans tous les domaines.

Lors de la dernière commission sport, les élus ont souhaité renforcer la formation aux gestes et aux premiers secours, estimant que la sensibilisation à la sécurité était favorable aux clubs sportifs, dans le cadre de leurs différentes pratiques. Aussi, **Monsieur Gilles GAY** ajoute que pour cette année le service des sports prendrait en charge la formation des gestes aux premiers secours, auprès de toutes les associations du territoire préalablement inscrites. Cette formation serait donc dispensée auprès d'environ 16 bénévoles, pour un coût financier de 1140 €.

L'enveloppe globale allouée aux aides financières des clubs sportifs a été arrêtée, lors du vote du budget, le 4 mars dernier, à un montant de 50 000 euros.

La répartition des différents soutiens aux associations sportives se décompose comme suit :

- jeunes de moins de 18 ans 39 852 €
- manifestations 6 219 €
- formations 3 415 €
- o soit un total de **49 486 €**

SOUTIEN AUX CLUBS QUI EXERCENT UNE ACTION EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Monsieur Gilles GAY propose donc pour l'année 2025, de soutenir les clubs, à hauteur de 16€ par jeune de moins de 18 ans. Il ajoute qu'une réserve de 1 040 € est établie pour le SCS Natation. Elle correspond à l'adhésion de 65 licenciés, ce nombre d'adhérents n'étant connu qu'en fin d'année.

De plus, une enveloppe de réserve de 400 € est mise en place, et sera distribuée aux associations sportives dans le cadre de leur participation aux actions portées par le service communautaire des sports.

Il faut également préciser que l'association Aunis Sud Triathlon avait obtenu, en 2024 une subvention sur manifestation à hauteur de 180 €. Or, cette manifestation n'a pas été réalisée en 2024. Elle a été reportée en 2025. Aussi, conformément à l'article 10 figurant dans le règlement des attributions de subventions, le montant de la subvention initialement attribuée en 2024 sera déduit de la subvention 2025.

Monsieur Gilles GAY fait connaître aux élus communautaires, la proposition de répartition des subventions pour 2025 :

Nom de l'association	Siège de l'association	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	Proposition 16 € par enfant résident sur le territoire
Karaté Club Surgérien	Surgères	29	464,00 €
Escrime Aigrefeuille	Aigrefeuille	22	352,00 €
SCS Tennis	Surgères	53	848,00 €
Full Gym (Boxing Club Surgères)	Surgères	36	576,00 €
USA Rugby Aigrefeuille	Aigrefeuille	59	944,00 €
Canton Aunis Football Club	Surgères	161	2 576,00 €

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_08-DE
Reçu le 23/04/2025

Nom de l'association	Siège de l'association	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	Proposition 16 € par enfant résident sur le territoire
Association Sportive Lycée Pays d'Aunis	Surgères	53	848,00 €
Aunis Sud Futsal	Aigrefeuille	1	16,00 €
Loisirs Jeunesse Le Thou	Le Thou	94	1 504,00 €

Soit un total de 38 812 €

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur Gilles GAY indique qu'au titre des manifestations sportives, la répartition des aides proposées reposant sur les critères d'attribution votés l'an dernier, atteint un montant de 6 219 €, réparti comme suit :

Association	Nom du projet	Montant accordé pour 2024	Montant proposé lors de la commission du 13 mars
Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois	1 319,10 €	1 463 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle	270,00 €	270 €
Echiquier Surgérien	14ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	307,50 €	308 €
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat départemental de tir en extérieur Forges	15,75 €	16 €
	Organisation d'un championnat départemental tir 18m		286 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	800,00 €	568 €
SCS Rugby Surgérien	9ème Tournoi école de rugby - Serge Riland et 6ème tournoi Jean Fillippi	1 040,00 €	1 040 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	500,00 €	500 €

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_08-DE
Reçu le 23/04/2025

Nom de l'association	Siège de l'association	Nb d'enfant CdC Aunis Sud	Proposition 16 € par enfant résident sur le territoire
Echiquier Surgérien	Surgères	82	1 312,00 €
USA Athlétisme Aigrefeuille	Aigrefeuille	122	1 952,00 €
SCS Basket	Surgères	91	1 456,00 €
USA Tennis Aigrefeuille	Aigrefeuille	67	1 072,00 €
Surgères Escalade Club	Surgères	72	1 152,00 €
Surgères Escrime	Surgères	9	144,00 €
Judo Aigrefeuillais	Aigrefeuille	90	1 440,00 €
Les archers d'Hélène	Surgères	15	240,00 €
Les Archers Aigrefeuillais	Aigrefeuille	20	320,00 €
Judo Club Surgères	Surgères	95	1 520,00 €
USA Foot Aigrefeuille	Aigrefeuille	168	2 688,00 €
SCS Rugby	Surgères	101	1 616,00 €
Stade Boisseuillais Foot	St Mard	62	992,00 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	Surgères	76	1 216,00 €
Club Pongiste Surgérien	Surgères	27	432,00 €
Vis ton rêve de sportif	Aigrefeuille	33	528,00 €
Ciré Sport basket	Ciré	96	1 536,00 €
Tennis Club St Georges	St Georges du bois	25	400,00 €
Aunis Sud Triathlon	Surgères	16	76,00 €
SCS Handball	Surgères	119	1 904,00 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	Aigrefeuille	48	768,00 €
Association Sportive Dulin	Aigrefeuille	210	3 360,00 €
SCS Plongée	Surgères	4	64,00 €
Association Sportive De Fonsèque	Surgères	137	2 192,00 €
Ciré Tennis Club	Ciré d'Aunis	21	336,00 €
Club pongiste Aigrefeuille	Aigrefeuille	28	448,00 €
SCS Athlétisme	Surgères	35	560,00 €
Les étoiles d'Aigrefeuille	Aigrefeuille	60	960,00 €

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_08-DE
Reçu le 23/04/2025

Association	Nom du projet	Montant accordé pour 2024	Montant proposé lors de la commission du 13 mars
Aunis Sud Futsal	Tournoi Annuel		253 €
	Coupe départementale		Rejetée
ACP Surgères	29ème tournoi départemental de tennis de table	141,00 €	147 €
Loisirs Le Thou Jeunesse	Tournoi U10-U11 et loisirs		678 €
SCS Basket	Fête nationale mini Basket		90 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	600,00 €	600 €

Soit un total de 6 219 €

AIDE A LA FORMATION

Monsieur Gilles GAY informe le bureau que l'enveloppe budgétaire prévisionnelle relative à l'aide à la formation est de 3 415 euros, pour environ 19 bénévoles.

Elle sera ventilée en fin d'année et individualisée au regard des formations réellement suivies par les bénévoles des clubs.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer l'attribution de la subvention du volet "sport".

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs 34 présents et 6 pouvoirs

Abstentions -

Exprimés 40

Pour 40

Contre

- **Donne** acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide** de l'octroi de subventions, pour le volet « sport », selon les propositions énumérées ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer une convention avec les associations et structures sportives afin de permettre le versement des subventions arrêtées ci-dessus,
- **Arrête** l'enveloppe budgétaire relative à l'aide à la formation à la somme de 3 415 euros,
- **Autorise** le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_08-DE
Reçu le 23/04/2025

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
À Surgères,
Le 18 avril 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.